

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

CONVOCAION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 27 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

➤ Absents excusés : Mme PRIEUR Brigitte, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

- Mme PRIEUR Brigitte Pouvoir à M. GRISEL Bruno

Secrétaire de séance : Mme HALAVENT Sonia

| |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023
- Débat sur les orientations budgétaires 2024
- Rénovation énergétique de la salle des sports N°1
- Autorisation d'engagement de dépenses- Investissement
- Plan de mobilité Métropole Rouen Normandie
- Informations diverses
- Syndicat Intercommunal pour le Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen- Election des représentants du Conseil Municipal auprès du Comité Syndical

Mme HALAVENT Sonia est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

M. le Maire annonce les démissions de Mme LEPLEY Saouda et Mme TISON Catherine qu'il remercie pour leur implication durant ces quatre années passées au sein du Conseil Municipal.

M. Le Maire souhaite la bienvenue à Mme NDIAYE Sophie et M. ROUX Bruno qui prennent place au sein du Conseil Municipal et leur demande de bien vouloir se présenter.

M. Bruno ROUX annonce qu'il vit à Boos depuis 27 ans, qu'il est actuellement pompier à Rouen et qu'il sera en retraite prochainement.

Mme NDIAYE Sophie déclare qu'elle habite à Boos depuis 13 ans et travaille au Département de la Seine-Maritime à Rouen.

M. le Maire indique qu'un point supplémentaire a été inscrit à l'ordre du jour (le projet de délibération a été adressé au Conseil Municipal) .

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à l'ajout de ce point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Débat sur les orientations budgétaires 2024

M. le Maire stipule que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette».

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2023 sont définies dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

:

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération ;

M. le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2024 et laisse la parole aux conseillers municipaux pour en débattre.

Mme PINEL demande quand l'agrandissement de la Bibliothèque est prévu.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un projet mais aucune date n'est prévue puisque cela dépend du transfert ou non de l'école primaire. Néanmoins la bibliothèque a besoin d'évoluer en surface et à besoin de se moderniser.

Mme PINEL annonce qu'il avait été évoqué de la déplacer vers les anciennes classes de l'école.

M. le Maire répond que tout dépend du transfert ou non de l'école car aujourd'hui ces classes servent de garderie. Une étude sera faite au niveau de l'école pour savoir s'il est plus opportun de la déplacer.

M. RIAND demande des informations sur la piscine.

M. le Maire répond qu'il va aborder le sujet ultérieurement lors de la désignation des

représentants.

M. THUILLIER indique qu'il y a beaucoup de choses prévues sur la rénovation énergétique des bâtiments, il demande s'il serait possible de simplement baisser le chauffage car il doit faire 25° dans la pièce.

M. le Maire l'invite à fermer les radiateurs, M. le Maire précise que la salle étant en mode hors gel en temps normal, il a augmenté les radiateurs cet après-midi en vue de la réunion de ce soir.

M. THUILLIER indique que son enfant a également chaud à l'école.

M. le Maire répond que l'école élémentaire n'est pas beaucoup chauffée.

Mme REIGNER signale que le Conseil Municipal n'a toujours pas eu de chiffres sur les consommations des bâtiments.

M. le Maire répond qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper.

Mme REIGNER déclare que les chiffres de 2022 auraient pu être transmis.

M. le Maire répond qu'il attend les dernières consommations de 2023 pour transmettre l'ensemble des données.

Mme REIGNER annonce qu'il n'est pas facile de savoir par quel bâtiment commencer la rénovation énergétique sans aucune donnée.

M. le Maire répond qu'il va d'abord commencer par une étude sur l'école, il ajoute que l'étude complète sur la salle des sports a été transmise.

Mme REIGNER indique qu'elle ne peut pas comparer avec les autres bâtiments.

M. le Maire répond que la salle de sports est prioritaire car le chauffage est défectueux. Il y avait un tournoi de football ce week end, les enfants n'avaient pas très chaud dans les gradins malgré des températures extérieures clémentes. Concernant les autres bâtiments, ils sont récents hormis l'école élémentaire.

Mme REIGNER constate qu'il est prévu de changer des luminaires dans l'école maternelle alors qu'elle est récente.

M. le Maire répond que quelques luminaires n'étaient pas en Led donc on les change.

M. BOURRELLIER précise qu'ils sont en Led mais ancienne génération.

M. DELISLE demande s'il y a une programmation concernant l'aménagement de la place.

M. le Maire répond qu'il espère avoir les plans définitifs afin de les présenter lors du prochain Conseil Municipal, des modifications ont été apportées pour permettre l'installation des forains.

Mme REIGNER trouve regrettable que ni la commission voirie, ni la commission urbanisme n'aient été associées à la réflexion.

M. le Maire déclare que des personnes de ces commissions y ont été associées en dépit de l'absence de convocation de ces commissions.

M. DELISLE suppose que seuls les adjoints aux travaux et à la voirie ont participé à la réflexion.

M. le Maire répond que non, de nombreuses personnes de la majorité y ont été associées.

Mme REIGNER annonce qu'il y avait une réunion de présentation il y a deux ans depuis plus rien.

M. le Maire répond que l'aménagement n'a pas beaucoup évolué, il s'agit juste d'ajustement de mesures.

Mme REIGNER indique qu'il n'y a rien à débattre puisque ce sont des décisions.

M. le Maire répond qu'un débat d'orientations budgétaires se passe comme ça, il se passe exactement de la même manière à la Métropole

Mme REIGNER annonce qu'elle ne peut pas dire si tel projet est bien ou non puisqu'il n'y a pas d'information.

M. RIAND déclare que le projet de la salle des sports a bien été transmis.

Mme REIGNER répond qu'elle n'a même pas la consommation de la salle des sports, hormis la classe énergétique E, elle n'a aucune information du classement des autres bâtiments.

M. le Maire répond que si elle avait bien lu le dossier, tous les éléments sont présents avec les gains qui vont être faits.

M. RIAND fait remarquer que dans les projets prioritaires il y a la salle des sports et que pour celle-ci un dossier complet a été remis, il lui demande d'être honnête et de ne pas dire qu'il n'y a rien, il peut comprendre que ce ne soit pas une priorité pour eux mais elle ne

peut pas dire qu'il n'y a rien.

Mme REIGNER indique qu'elle aimerait connaître la classe énergétique de l'école élémentaire par exemple.

M. RIAND répond que M. le Maire a déjà expliqué pourquoi c'était une priorité car c'est une salle classée catégorie E et qu'il n'y a plus de chauffage, on ne peut pas laisser les enfants dans une salle des sports sans chauffage.

3. Rénovation énergétique de la salle des sports N°1

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude thermique réalisée en vue de programmer une rénovation énergétique de la salle des sports N°1 construite en 1991-1992.

Cet équipement structurant de la commune, utilisé par le collège les jours scolaires et par les nombreuses associations sportives le soir et le week-end est très énergivore. Les murs périphériques ne sont pas isolés, la toiture l'est partiellement et les menuiseries sont en simple vitrage.

Le projet de rénovation énergétique consisterait à renforcer la charpente pour pouvoir mettre un isolant sous toiture, isoler les murs périphériques, changer les menuiseries, changer les luminaires pour de la Led, changer le système de chauffage (suppression du gaz au profit d'un système de pompe à chaleur).

La décomposition du coût du projet est la suivante :

| | |
|---------------------|----------------|
| -Coût des travaux : | 1 004 192.00 € |
| -Maîtrise d'œuvre : | 72 000.00€ |

Soit un coût total de l'opération de 1 076 192.00HT

| | |
|--|--------------|
| Subvention au titre de la DETR (30%) | 322 857.60€ |
| Fonds vert | 100 000.00 € |
| Subvention plafonnée du département de la Seine-Maritime | 150 000.00 € |
| Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local- Métropole | 218 974.00 € |

Coût HT pour la Commune 284 630.40 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre du fonds vert
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Seine- Maritime,
- Sollicite une aide auprès de la Métropole Rouen Normandie au titre du fonds d'aide aux communes pour l'investissement local de la Métropole Rouen Normandie,

M. le Maire présente l'étude qui a été réalisée par un cabinet spécialisé. Il y a 6 possibilités de travaux avec les différents gains énergétiques.

Sur conseils de cette société nous avons opté pour la 6^{ème} solution qui apporte le plus de gain mais qui est la plus onéreuse.

M. le Maire rappelle que d'ici 2030 la loi impose que les bâtiments soient en classe B.

Il est précisé que les bâtiments ne devront pas être en classe B mais une économie d'énergie de 40% devra être atteinte en 2030 et 50% en 2040.

M. le Maire explique que les travaux portent sur un renforcement de la charpente, une isolation du plafond, une isolation des murs par l'extérieur, changement des menuiseries, changement des luminaires car ce n'est pas de la Led, changement du système de chauffage et installation d'une ventilation double flux.

M. le Maire ajoute qu'il est prévu de rénover le sol également.

M. le Maire annonce que le fonds d'aide des petites communes de la Métropole n'est pas sollicité dans les subventions mais il pourrait l'être.

M. le Maire indique que le gymnase dans l'état actuel est estimé à 2.5 millions, une construction neuve s'élèverait à 5 millions.

Mme REIGNER indique que le sol n'est pas dans l'étude.

M. le Maire répond que non, c'est une somme à part qui a été mise au budget, il ne fait pas partie de l'étude énergétique.

Mme REIGNER demande combien coûte le sol.

M. le Maire répond entre 50 000.00 € et 60 000.00 €.

M. DELISLE demande quelle est la durée des travaux.

M. le Maire répond qu'il faut compter 5-6 mois mais cela sera fait en plusieurs tranches et ne nécessitera pas une immobilisation de la salle tout ce temps.

Les travaux d'isolation par l'extérieure peuvent être faits avec une salle ouverte, tout comme l'installation d'une pompe à chaleur.

M. CAILLAUD demande si les marchés seront allotés ou passeront par une entreprise générale.

M. le Maire répond que les marchés seront allotés. Pax s'occupera du suivi de chantier dans sa globalité néanmoins la commune devra passer par un architecte puisque nous sommes dans le périmètre des bâtiments de France. Il est également prévu la création d'un local de rangement à l'extérieur pour le matériel des associations.

Mme NDIAYE signale que sur les subventions il est noté dans le dossier 210 000 € alors que dans la délibération la bonification n'est pas indiquée, est-ce que la commune envisage de la solliciter.

M. le Maire répond que oui mais les subventions sont souvent minorées quand on prévoit un financement afin de ne pas avoir de mauvaise surprise.

Mme NDIAYE signale qu'il y a une 2^{ème} bonification possible, celle-ci n'est pas dans le dossier.

M. le Maire précise que le total des subventions ne peut pas dépasser les 80%.

Mme NDIAYE signale qu'elle peut être demandée et cela peut être revue au moment du paiement.

Mme REIGNER souhaite savoir si on repart de zéro pour les subventions si on décide de rénover l'école.

M. le Maire répond que les subventions attribuées dans le cadre de la rénovation de la salle des sports sont totalement indépendantes de ce que l'on pourrait obtenir pour l'école, un dossier n'empêche pas l'autre sauf pour les subventions des petites communes de la Métropole qui elle est cumulable sur trois ans, mais pour l'Etat et le département les subventions sont totalement différentes.

M. CAILLAUD souhaite savoir si le bureau d'études s'occupe des certificats d'économie d'énergie.

Il lui est répondu qu'effectivement le bureau d'études suivra ce dossier dans sa globalité.

M. MONNIER souhaite savoir quelle est la garantie par rapport au gain d'énergie annoncée.

M. le Maire répond que malheureusement il n'y en a aucune, c'est comme lorsqu'un constructeur vend un véhicule avec une autonomie annoncée de 500 Km et que l'on peut en faire que 300 km, malheureusement il faut faire confiance.

M. LARQUET demande quel matériel est proposé pour la pompe à chaleur air/eau.

M. le Maire indique que le matériel sera proposé par les entreprises lors de l'appel d'offres.

M. LARQUET indique que sur l'étude le bureau d'études aurait pu proposer de la géothermie.

M. le Maire explique qu'il préconise une pompe à chaleur air/eau c'est plus économique.

M. DELISLE demande si les associations des sports ont été consultées pour prévoir les travaux.

M. le Maire répond qu'il attend d'avoir un planning pour rencontrer les associations.

M. DELISLE souhaite savoir si leurs besoins ont été recensés tel qu'un abri pour des fumeurs ou encore pour une personne qui fait des sandwiches...

M. le Maire répond que non, il a surtout étudié les rangements, étant dans le périmètre des bâtiments de France, il faudra que cette extension soit limitée.

Mme REIGNER signale qu'il est important pour les rangements de consulter les utilisateurs.

M. le Maire précise que le rangement sera uniquement pour le hockey car leur matériel est conséquent et que le club a été consulté.

M. DELISLE demande ce qu'il en est du mur d'escalade.

M. le Maire répond qu'il n'est pas prévu de le remettre en état, la commune avait fait faire un devis il y a plusieurs années, la somme était exorbitante par rapport à l'utilisation qui en est faite. De plus, M. le Maire ajoute qu'il n'est pas prévu de toucher au mur intérieur, seuls les murs extérieurs sont isolés.

M. DELISLE précise que l'on aurait pu saisir l'opportunité d'avoir des nacelles à l'intérieur de la salle pour le remettre en état avant que le sol ne soit refait.

M. MONNIER indique que lorsqu'il y a des néons à changer des nacelles rentrent.

4. Autorisation d'engagement de dépenses- Investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Maire souhaite commander de nouvelles cases de columbarium dans le cimetière car les cases disponibles sont peu nombreuses en raison des différentes concessions concédées en fin d'année.

M. le Maire souhaite également entreprendre des travaux de sécurisation des corniches de l'Eglise, devenues dangereuses.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal pour signer les devis des entreprises retenues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2024, dans la limite de la répartition suivante :

- chapitre 21 (immobilisations corporelles : Article 21316) : 6374.00 €

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles : 21318) : 6 456.65 €

Pour rappel, les crédits ouverts au budget primitif 2023 au chapitre 21 s'élevaient à :
1 250 681.19 €

M. le Maire précise qu'il y a un délai de 5 semaines pour la commande de columbarium.

M. GRISEL Valentin demande combien de cases vont être achetées.

M. le Maire annonce qu'il souhaite en commander 6 (2X3).

M. le Maire annonce qu'il souhaite réviser les tarifs des concessions du cimetière car ils sont

très en dessous de ce qui se pratique sur les communes voisines.

5. Plan de mobilité Métropole Rouen Normandie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de plan de Mobilité (PDM) de la Métropole Rouen Normandie a été arrêté par délibération du Conseil Métropolitain en date du 25 septembre 2023. Il appartient aux communes de donner leur avis sur le projet.

M. le Maire explique que ce plan s'appuie sur 6 objectifs phares :

- Objectif « Pédalons plus, marchons plus »
- Objectif « gratuité »
- Objectif « Tram(s)/TEOR(s) »
- Objectif « train comme mode Urbain »
- Objectif « Territoires »
- Objectif « Tête Nord du Pont Flaubert »

La métropole souhaite à travers ces différents objectifs atteindre un nouvel équilibre dans la répartition des différents moyens de déplacement en faisant augmenter la part du transport collectif, la part modale du vélo et de la marche afin de diminuer la part de la voiture.

Ce plan souhaite contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Pour ce faire, il s'appuie sur la nécessité de faire évoluer le réseau structurant de transport (Tram/TEOR/Fast) et développer l'offre périurbaine ferroviaire (service express régional métropolitain).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R1214-4 du Code des Transports,

- Emet un avis favorable sur ce plan de mobilité
- Souhaite réitérer sa demande concernant l'extension du réseau Fast 5 jusqu'à Boos

M. le Maire explique que ce plan de mobilité imaginé pour les années à venir voire les dizaines d'années à venir comprend plusieurs axes comme transformer les TEOR en tram, les Fast en TEOR... Il comprend aussi l'amélioration et l'extension des pistes cyclables ou encore la remise en service de certaines voies ferrées comme la gare de Darnétal, St Martin du Vivier...ou encore sur la Vallée du Cailly. Ce plan comprend aussi l'aménagement de la tête du pont Flaubert.

M. DELISLE demande s'il y aura une enquête publique pour s'exprimer.

M. le Maire répond que oui mais elle n'est pas encore prête, il espère qu'il y ait plus de détails d'un point de vue local.

6. Syndicat intercommunal pour le centre aquatique du plateau Est de Rouen – Election des représentants du Conseil Municipal auprès du comité syndical

La Commune a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (SICAPER) par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2023.

Ce syndicat a pour objet l'exploitation, la gestion et l'aménagement du centre aquatique du plateau Est.

L'administration de ce syndicat relève de la compétence d'un comité syndical composé de représentants des communes membres (Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Boos, Franqueville Saint Pierre, Le Mesnil-Esnard, Mesnil Raoul, Montmain, Quevreville la Poterie, Saint Aubin Celloville et Ymare).

La commune de Boos est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il convient donc de procéder à l'élection de ces deux délégués.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2121-21, L2121-33 et L5212-1 et suivants,

Vu les statuts du syndicat intercommunal du SICAPER

Le Conseil Municipal,

- Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret

1^{ER} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de Votants : 24

Nombre de Votes blancs et nuls : 4 blancs

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Sont élus avec 20 voix :

- Titulaire : M. GRISEL Bruno
- Suppléant : M. BOURRELLIER Thierry

M. le Maire explique qu'il fallait réceptionner les travaux par l'Entente pour que la piscine puisse être transférée au syndicat. Les opérations de réception ont été prononcées début février 2024 avec quelques réserves, mais celles-ci sont peu nombreuses. La plus grosse réserve porte sur l'inox des bassins, c'est plus avec l'utilisation que l'on pourra voir s'il est nécessaire de revenir sur cette réserve, elle ne gêne pas pour l'ouverture, sinon, il reste quelques reprises de peintures. La piscine peut donc être remise au syndicat dont on attend la validation du Préfet pour officialiser la création.

Il reste un point important c'est la délégation de service public, l'appel d'offres est en cours. La question qui se pose est qui doit attribuer le marché de DSP, pour l'instant Belbeuf étant le maître d'œuvre, c'est la Commune de Belbeuf qui doit attribuer le marché.

Si le syndicat est créé rapidement, cela pourrait être le syndicat qui attribue le marché mais pour cela il faut que les représentants soient nommés, c'est pour cela que ce point a été inscrit à l'ordre du jour.

M. CAILLAUD souhaite savoir si l'on attend l'accord de l'ANSES pour valider la technologie qui sera mise en place et lancer l'appel d'offres ou bien est-ce que l'appel d'offres est lancé sans attendre cet accord.

M. le Maire explique que l'on attend l'accord de l'ANSES d'ici peu. La DSP sera choisie mais pas notifiée tant que l'accord n'est pas intervenu pour ne pas risquer d'avoir des modifications à faire.

M. CAILLAUD signale qu'il faudrait inclure les deux options de traitement dans l'appel d'offres.

M. le Maire répond que l'appel d'offres est déjà lancé avec un traitement biominéral, les réponses ont été remises.

M. MONNIER demande pour combien de temps les membres sont élus.

M. le Maire répond que cela vaut jusqu'à la fin du mandat puisqu'à chaque début de mandat tous les membres des différents syndicats sont redésignés par les nouveaux conseils municipaux.

M. le Maire explique que les représentants de Montmain ne seront pas désignés tout de suite car les habitants doivent revoter le 10 mars.

7. Informations diverses

ZFE :

M. le Maire présente un bilan des aides de la Métropole Rouen Normandie.

M. le Maire signale que pour l'instant il n'y a aucune verbalisation, voire de remarques.

La Métropole a mis un dispositif d'aides afin de remplacer les véhicules les plus polluants pour les ménages les plus modestes. A l'échelle de la Métropole il y a eu 2556 demandes d'aides avec 2322 accords pour en moyenne 3204 € donnés par demande.

A l'échelle de la commune, il y a eu 18 demandes sur lesquelles 14 dossiers ont été acceptés avec un montant moyen de 2640 €.

Ces aides sont bien en dessous de l'objectif de la Métropole puisque seulement 30% du budget a été alloué. Donc le dispositif est renouvelé, car il reste beaucoup de véhicules à changer.

Piscine :

M. le Maire annonce que le coût d'Investissement par habitant est de 19.50 €, auquel il faudra ajouter le fonctionnement et l'énergie.

M. THUILLIER signale que la somme ne sera pas répartie par habitant dans les impôts fonciers.

M. le Maire répond que non, la somme totale que doit le syndicat est répartie par commune en fonction du nombre d'habitants ensuite si la commune fiscalise la somme, celle-ci sera représentée sous forme d'un taux qui sera ajouté sur la taxe foncière. Elle dépendra de la base d'imposition de chacun.

Les 10 communes de l'EICAPER représentent un peu plus de 30800 habitants.

Le fonctionnement dépend de l'attribution du marché de DSP.

M. GRISEL Valentin demande s'il y aura des prix pour les Comités d'entreprises.

M. le Maire répond qu'il y aura des prix pour des abonnements ou des tickets individuels, les comités peuvent décider à leur niveau de participer ou non.

M. le Maire explique qu'actuellement le bâtiment est chauffé et la ventilation fonctionne.

Mme REIGNER demande sur combien d'années l'investissement est à rembourser.

M. le Maire répond que le prêt est conclu pour une durée de 25 ans.

M. RIAND demande quel était le budget initial.

M. le Maire répond que les premières estimations ont commencé à 23 € par habitant, là on va plus être autour de 45-50 €.

M. ROUX demande si des communes peuvent entrer au syndicat.

M. le Maire répond que oui, à condition qu'elle prenne en charge une quote-part de

l'investissement.

Mme REIGNER demande si une date est prévue pour l'ouverture.

M. le Maire espère que celle-ci se fasse en juin et espère que l'ANSES donne son accord d'ici la fin mars car ensuite il y a deux mois de préparation pour l'entreprise retenue par la DSP.

M. LARQUET demande comment ça se passe pour le recrutement du personnel.

M. le Maire répond que l'entreprise doit le faire dans ces deux mois de préparation. En général ce sont de grands groupes qui peuvent mettre à disposition du personnel le temps que tous les agents soient recrutés.

Logements sociaux :

M. le Maire annonce que la société Rouen Habitat a présenté un projet comprenant entre 50 et 55 logements avec des T2, T3 et T4. Il y aurait deux petits collectifs et des maisons individuelles au milieu.

Il faut que le syndicat mixte de l'aéroport rétrocède des terrains, cela devrait être voté à la prochaine réunion.

Rouen Habitat prépare le dossier, ils espèrent déposer le permis de construire en fin d'année.

M. le Maire annonce que les 8 derniers logements sociaux de Seine-Habitat vont être récupérés d'ici fin juin par la Commune. Le but est de les revendre puisque la commune n'est pas en mesure de gérer des logements sociaux. Il faut absolument que ces logements restent en logements sociaux.

Pistes cyclables :

La piste entre Boos et Franqueville est terminée, la partie sur Franqueville Saint Pierre vers le lycée est en cours. Dans la foulée, la partie Franqueville St Pierre – Saint Leger du Bourg Denis sera réalisé. La semaine dernière M. le Maire informe qu'il a eu une réunion pour la partie Boos- La Neuville Chant d'Oisel dont les travaux devrait débuter en 2025.

M. le Maire explique que pour l'instant les maires ont été consultés et se sont mis d'accord, ensuite cela passera par le comité de pilotage de la Métropole où les associations de vélos seront consultées.

M. LARQUET demande si le projet passe par la départementale.

M. le Maire répond que oui.

M. LARQUET demande si le projet par la rue du Boc sera tout de même réalisé.

M. le Maire répond que ce sont deux choses différentes.

Ce projet est une N1 (voie structurante) tout est pris en charge par la Métropole.

Mme REIGNER demande si la commission voirie ou transition écologique auront accès aux plans ?

M. le Maire lui répond qu'il pourra les transmettre quand il aura des plans car pour l'instant la première réunion portait sur la mise en place d'une ébauche où tout était à définir. Ensuite les associations de vélos auxquelles Mme REIGNER doit appartenir seront consultées.

Mme REIGNER répond qu'elle souhaite être informée en qualité de conseillère municipale et non par le biais des associations auxquelles elle appartient.

M. le Maire explique que les plans seront d'abord validés par le comité de la Métropole, ce n'est pas une décision qui relève de la Commune, il n'aura que les plans à la suite des différentes consultations. Les services de la Métropole ont également proposé de lui transmettre les plans jusqu'à St Leger du Bourg Denis.

Déchets :

La commune va être équipée de conteneurs jaunes à la place des sacs.

M. THUILLIER demande quelle taille va être distribuée.

M. le Maire répond que cela dépend de la taille du foyer.

M. THUILLIER explique que le tri sélectif est beaucoup plus volumineux.

M. le Maire répond que les personnes devront compresser leurs déchets recyclables.

Communication :

M. le Maire annonce que le journal de Boos ne va plus paraître que deux fois par an, en contre partie une publication qui s'appelle « les petites infos de Boos » qui retrace les événements passés et à venir avec le calendrier des associations sera disponible chez des commerçants, à la Mairie, à la bibliothèque et au centre de loisirs. Elle prendra la forme d'un A3 plié en deux.

Exceptionnellement la première édition va être distribuée pour expliquer ces changements. Cela permettra de faire des économies en termes de tirage, mais aussi de distribution.

Le bi semestriel sera un peu plus conséquent avec une part des informations portant sur les associations.

Mme REIGNER demande si de nouvelles informations seront diffusées sur le marché et pas uniquement des informations sur les commerces qui ne viennent pas.

M. le Maire explique qu'il n'est pas toujours au courant de qui vient qui ne vient pas. Là une information a été diffusée car le fruitier était exceptionnellement en vacances.

Mme PINEL indique qu'un appel à candidatures a été fait pour de nouveaux commerçants.

Ecoles :

Mme LION BOUCHER signale que les inscriptions sont en cours.

Centre de loisirs :

Mme DEMANGEL annonce qu'il y a une activité jardinage cette semaine et la semaine prochaine une ferme pédagogique devrait venir au centre.

Rue des Canadiens :

M. THUILLIER rappelle qu'au dernier Conseil, M. le Maire avait indiqué qu'il présenterait les plans de l'aménagement de la Rue des Canadiens, qu'en est-il.

M. le Maire répond qu'il n'a pas reçu les plans finalisés.

Ecole de musique :

M. THUILLIER avait demandé que des graviers soient remis sur le parking de l'école de musique.

M. le Maire répond que ça n'a pas été fait car il a trop plu.

Passage piétons devant le collège :

M. THUILLIER rappelle qu'il avait signalé que le panneau du passage piéton était tourné.

M. MONNIER répond que c'est normal, il s'est renseigné, il doit rester comme cela.

Tout d'abord dans une zone 30, il n'y a pas d'obligation de signaler tous les passages piétons. Il indique les piétons passant devant le parking du collège.

M. THUILLIER signale qu'auparavant il était dans l'autre sens, il ne voit pas pourquoi il n'est pas rétabli comme initialement.

M. MONNIER annonce qu'il va réinterroger la Métropole.

Information des cyclistes :

M. THUILLIER annonce que dans le dernier journal, il y a eu un article sur les rappels des obligations pour les cyclistes qu'il trouve un peu à charge contre eux alors que ce sont eux qui ont besoin d'être protégés.

Mme GOODE répond qu'elle a été sur le site du gouvernement pour reprendre les informations sur les cyclistes.

Mme REIGNER expose que la demande d'informations devait porter sur les pistes cyclables.

Mme GOODE lui répond que non, cette information a été décidée en commission communication à laquelle elle ne fait pas partie.

Mme GOODE ajoute que l'article a été validé à la relecture.

M. DURIEZ annonce qu'il ne pouvait pas être présent ce jour-là.

Mme GOODE rétorque que tous les articles sont accessibles puisqu'ils sont mis en ligne pour la relecture, aucune demande de modification ne lui est parvenue.

Mme REIGNER indique qu'à la relecture il est trop tard, on ne peut pas vraiment changer les articles.

Mme GOODE répond à Mme REIGNER que ne faisant pas partie de la commission communication, elle ne peut pas savoir ce qu'elle accepte ou non à la relecture.

Mme REIGNER expose que leur demande consistait à expliquer comment fonctionnent les pistes cyclables et souhaitait des rappels sur la vigilance à apporter comme par exemple sur la zone de l'aéroport où ce n'est pas éclairé et cela peut être dangereux pour les cyclistes.

Mme GOODE indique qu'elle a fait des rappels aux automobilistes sur les zones où les voitures ne devaient pas se garer, cela n'est pas suivi de faits.

M. THUILLER explique qu'il y a des spécificités propres à la piste cyclable comme la couleur rouge... cela aurait été opportun de le présenter plutôt que de mettre en avant des panneaux que l'on ne trouve pas sur Boos, par exemple à Boos, il n'y a pas de panneau d'obligation de prendre la piste cyclable, puisque celle-ci n'est pas obligatoire.

M. THUILLIER ajoute que le stationnement est interdit sur la piste, cela aurait pu être rappelé, parfois il y a des doubles cédez le passage, un pour la piste, un pour la départementale, les automobilistes ne font pas attention.

Mme GOODE répond à M. THUILLIER qu'elle entend sa remarque mais ce n'est pas dans ce sens que l'article a été publié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H25

Le Maire,

Bruno GRISEL